



75^{ème} SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ SPS DE L'OMC

COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

La communication ci-après, reçue le 4 juillet 2019, est distribuée à la demande de la CEEAC.

1 PROFIL DE LA CEEAC DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

1.1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) comporte onze pays membres qui sont: Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome & Principe et Tchad. Elle est la seule organisation qui partage ses frontières avec toutes les institutions sous - régionales similaires et qui constituent dans leur ensemble, les principaux piliers de l'Union africaine.

1.2. Dans le cadre du développement du secteur agricole, la CEEAC continue de mettre en œuvre le processus du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Elle a déjà mis en place la Politique Agricole Commune (PAC) et sa principale déclinaison qu'est le Programme Régional d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) assorti des projets y afférents, ainsi que les plateformes d'acteurs qui sont parties prenantes dans leur mise en œuvre. Il s'agit principalement:

- du Conseil Régional pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Nutrition (CRAAN);
- des Equipes pays et de l'Equipe Régional PDDAA;
- des plateformes nationales et régionale pour le développement du secteur de l'élevage;
- de la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes de l'Afrique Centrale (PROPAC).

1.3. Il est à noter que la CEEAC bénéficie dans ce processus de l'assistance technique de la FAO, de l'OIE, l'USDA- APHIS, de l'Agence du NEPAD, de l'UA – BIRA, du CPI, du CORAF et bien d'autres organisations qui sont impliquées dans le développement du secteur rural.

1.4. Quelques projets ont été implémentés dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA. Il s'agit entre autres:

- Des deux phases de la Participation des Nations Africaines aux Activités des Organisations de Normalisation Sanitaire et Phytosanitaire (PANSPSO); et
- Le Programme de Renforcement de la Gouvernance Vétérinaire en Afrique (VET – GOV).

1.5. Le Programme PANSPSO a permis la mise en place des Comités SPS au niveau de tous les pays de la CEEAC y compris à l'échelon régional.

1.6. En ce qui concerne le Programme VET – GOV, mis à part le renforcement des Services vétérinaires au niveau des Etats membres, il a permis la création du Centre Régional de Santé Animale de l'Afrique Centrale (RSA – AC).

1.7. De manière générale, le processus de l'amélioration de l'environnement institutionnel et notamment de la restructuration de la CEEAC pour qu'elle s'acquitte de ses missions est en cours. À terme il s'agit de:

- améliorer la quantité et la qualité des productions agricoles au niveau des pays membres;
- participer mieux aux activités des organisations normatives;
- booster le commerce inter et intra régional grâce à la mise en place et à l'effectivité de la zone de libre-échange continentale;
- améliorer la récolte des données statistiques, la gestion des connaissances concernant le secteur agricole, et développer un plaidoyer pour promouvoir ce secteur d'activité.

2 ACTIVITÉS DU COMITE SPS REGIONAL

2.1. Depuis sa création, le Comité SPS régional de la CEEAC dispose:

- d'un Point focal sur la santé des plantes; et
- d'un Point focal sur la santé animale.

2.2. Il manque le point focal Codex Alimentarius pour compléter le dispositif du noyau dur constitué par les principaux piliers représentant les trois organisations sœurs du Comité SPS de l'OMC à savoir: la CIPV, l'OIE et le Codex Alimentarius.

2.3. Le fonctionnement du Comité SPS régional est mis en veilleuse à cause du processus de restructuration de la CEEAC qui est cours.

2.4. Néanmoins, il y a lieu de rapporter quelques activités qui ont été menées depuis le mois d'octobre 2018 et qui se résument de la manière suivante:

2.1 Activités du Point focal sur la santé des plantes

2.5. Il s'agit des activités menées dans le cadre de:

- La résolution des problèmes institutionnels récurrents, qui conduisaient à des dispersions d'énergies et qui minaient l'efficacité des interventions phytosanitaires dans la sous-région;
- La lutte contre la Chenille légionnaire d'Automne (*Spodoptera frugiperda*) suite aux recommandations issues de la rencontre de Kinshasa en juillet 2017;
- La mise en place d'une Plateforme de consultation et de coordination des questions phytosanitaires des Organismes nationaux de la Protection des végétaux (ONPV) d'Afrique Centrale, suite aux recommandations de l'atelier régional y afférent organisé en août 2018 à Douala au Cameroun;
- La première rencontre annuelle de la Taskforce régionale des ONPVs et des Partenaires de l'Afrique Centrale qui s'est tenue du 18 au 20 juin, 2019 à Douala au Cameroun et dont les objectifs ont consisté à:
 - o discuter des problèmes phytosanitaires prioritaires des pays et dans la sous-région;
 - o passer en revue l'état de mise en œuvre du plan d'action 2018-2020 de la Taskforce et d'identifier les actions prioritaires à entreprendre;
 - o faire le point sur le processus d'ancrage de la Taskforce à la CEEAC;
 - o examiner et de discuter des problèmes SPS rencontrés par les pays dans le cadre des échanges commerciaux de produits agricoles.

2.6. Les principales recommandations issues de la première rencontre de cette Taskforce se résument à:

- amener les États membres de la CEEAC à prendre en considération les engagements de Malabo dans l'élaboration des stratégies nationales et régionales de renforcement des capacités phytosanitaires;
- participer efficacement au processus d'élaboration des normes et aux travaux de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP);
- accorder autant d'importance aux questions phytosanitaires qu'aux questions de santé publique;
- renforcer les capacités du personnel des ONPVs dans les domaines de la surveillance, de l'inspection, du diagnostic des organismes nuisibles, de l'analyse du risque et de la certification phytosanitaire ;
- mettre en œuvre les obligations de la CIPV;

- mettre en place et opérationnaliser le système de certification phytosanitaire électronique au niveau de chaque pays;
- actualiser, harmoniser et valider Lois et règlements phytosanitaires.

2.2 Activités du Point focal sur la santé animale

2.7. Les activités du Point focal santé animale ont consisté à :

- la mise en place d'un dispositif de veille sanitaire au niveau régional pour le suivi de l'évolution des maladies animales transfrontalières et notamment la grippe aviaire;
- le suivi de l'opérationnalisation du Centre Régional de Santé Animale de l'Afrique Centrale avec la signature de l'accord de siège qui a eu lieu le 24 janvier 2019 à N'Djamena entre la CEEAC et le Tchad qui est le pays hôte de l'institution;
- la participation à la mission de suivi du processus PVS de l'OIE au Tchad qui a eu lieu du 7 au 20 Janvier 2019;
- le suivi du processus de renforcement des capacités des laboratoires de contrôle des denrées alimentaires et notamment le CECOQDA basé à N'Djamena au Tchad;
- la participation à la finalisation de l'élaboration du Projet REDISSE4 pour l'Afrique centrale et qui sera financé par la Banque mondiale.

3 PARTICIPATION DE LA CEEAC AUX RÉUNIONS DU COMITÉ SPS DE L'OMC

3.1. La CEEAC n'a pas pu participer aux réunions statutaires du Comité SPS de l'OMC au sein duquel il avait pourtant un statut d'observateur. Cela est dû au processus de restructuration qui est en cours au sein de l'institution et qui plombe le bon déroulement de ses activités régaliennes.

3.2. La CEEAC saisit par conséquent cette occasion pour remercier l'UA – BIRA pour l'opportunité qu'elle lui offre de participer à cette 75^{ème} Session ordinaire du Comité SPS de l'OMC afin de ne pas perdre son statut d'observateur et de renouer aux activités normatives.

4 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE UTILE

4.1. Il est important de noter la mise en place prochaine du Projet Régional de Promotion de l'Entreprenariat Jeunes en Afrique Centrale (PREJAC) qui est à caractère structurant et qui permettra de renforcer le dispositif organisationnel et de fonctionnement du Comité SPS Régional,

4.2. Dans le même ordre d'idée, le démarrage dans les prochains mois du Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique Centrale (REDISSE4), permettra la mise en place et le renforcement de la plateforme "Une seule santé", et renforcera les activités du Comité Régional SPS de la CEEAC.

4.3. Le Secrétariat général de la CEEAC a signé en avril 2018 une convention avec l'Organisation Africaine de Normalisation (ARSO).

4.4. Le point d'achèvement de la réforme institutionnelle qui est en cours à la CEEAC, et qui verra le renforcement du Département et des services en charge de l'Agriculture, sera certainement un nouveau départ pour un meilleur fonctionnement du Comité SPS Régional.
